

Paris, le 13 janvier 2010

Solaire photovoltaïque : les Chambres d'agriculture contestent les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité et demandent plus de cohérence

Par communiqué de presse paru ce jour, le Ministère de l'Ecologie annonce la parution demain au JO, des nouvelles conditions d'achat de l'électricité produite par des panneaux solaires photovoltaïques.

Les Chambres d'agriculture regrettent vivement l'évolution nettement à la baisse des tarifs de rachat de l'électricité sur les bâtiments agricoles. Seules les installations «intégrées» sur les bâtis agricoles déjà «existants» bénéficieraient d'un tarif réduit à 50 cts€/kWh.

Les Chambres d'agriculture réclament que les projets d'installations intégrées sur des bâtiments agricoles futurs dont l'usage professionnel est justifié puissent aussi bénéficier de ce tarif.

Concernant les installations sur bâti avec intégration simplifiée (42cts€/kWh) et les installations au sol (31,4cts à 37€/kWh), la différence de tarif amènera les porteurs de projet à se diriger préférentiellement sur des centrales aux sols. Ceci va complètement à l'encontre des objectifs de préservation du foncier agricole prévus dans la Loi de Modernisation Agricole, portée par le Ministre de l'Agriculture.

Les Chambres d'agriculture réclament par ailleurs que soient pris en compte les dossiers dont la demande d'achat de l'électricité a été formulée entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2009, dans le but de respecter les engagements pris durant cette période par les agriculteurs souhaitant développer les énergies renouvelables dans leur exploitation.

Dans la situation actuelle de crise sans précédent que traverse le monde agricole, et dans le contexte de son engagement dans la lutte contre le changement climatique et la production d'énergies renouvelables, Luc GUYAU, président des Chambres d'agriculture, a déclaré :

«Nous nous sommes engagés résolument dans le Grenelle, et atteindre les objectifs de 2020 avec 10 ans d'avance est plutôt bon signe. Je comprends qu'il faille faire le tri entre des projets durables et les projets spéculatifs, mais nous souhaitons d'abord que soient couverts tous les toits de France avant de s'attaquer aux terres dont la planète a besoin pour se nourrir».

Contacts Presse

Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture
Véronique SPALETTA –
veronique.spaletta@apca.chambagri.fr
Tél. : 01 53 57 10 52

Agence Albertine & Media
Tél. : 01 48 24 04 50
Bertrand de Tilleul – b.detilleul@albertine-media.fr
Clémence Rouzaud – c.rouzaud@albertine-media.fr